

(1) Les tarifs des AOT annuelles pour les commerces sédentaires sont annuels : Du 1er janvier au 31 décembre. Le montant de la redevance ne tient pas compte des jours de fermeture de l'établissement que ce soit pour un motif d'intempéries ou de congés annuels. Dans le cas d'ouverture (création ou changement de propriétaire) en cours d'année, le montant de la redevance sera calculé à compter du 1er mois d'occupation du domaine public.

En cas de cessation d'activité, le mois de fermeture sera retenu pour le calcul du montant de la redevance.

AOT commerces sédentaires - Listing des voies de la Zone 1:

Avenues Hugo - Gervais - Agostini (Sous la rue Bonaparte) - Calanques - Viguerie (de Brémond à Daudet) Boulevard Gambetta,

Rues Eydin - Ponson - d'Authier - Arène - Blanc - Barthelemy - Sous la rue Bonaparte: les rues Thiers et Icard. Places Baragnon - République - Clémenceau - Mirabeau

Zone 2 : Toutes les autres voies.

Stationnement Payant sur Zones Réglementées

ZONES	30'	1H	2H	3H	4h	5H	6H	7H	8H	9H	10H	FPS
SAVON	2 €	4 €	8 €	25 €							25 €	
ZONE Orange	0 €	2 €	4 €	6 €	8 €	10 €	15 €	20 €	25 €	30 €	35 €	35 €
ZONE Verte	0 €	1 €	2 €	3 €	4 €	5 €	6 €	8 €	10 €	15 €	20 €	20 €

Les voies payantes sont mentionnées dans l'arrêté n°511.2019.

Zones de Stationnement Payant

Zone Rouge: Parking Savon - Stationnement de 2h maximum pour les abonnés.

Les usagers ont accès à une 3ème heure correspondant au montant du FPS: 25€

Zone Orange: Avenue du Revestel - Grand Large Thalassa - Avenue Leriche -

Avenue Ganteaume - parking de la Poste.

Zone Verte: Toutes les autres voies.